ville de Lens

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**NOMENCLATURE : 01 - 01**

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES CONTRATS RELATIFS A LA FOURNITURE ET LA LOCATION DE MODULAIRES POUR LE GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE – AF25015**

**DIRECTION**
**Vie de la Cité – Accès aux Services Publics**
**Et aux Ressources Internes**

**Direction Commande Publique**

Affaire suivie par Mme Sophie STRUGALA
Rédactrice principale 2ème Classe
***LG/SSt***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20250924-ContratAF25015-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2025

**Décision n° 2025 –** 290

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2124-2 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous la forme d'un appel d'offre ouvert selon la configuration d'un accord-cadre pour la fourniture et la location de modulaires pour le groupe scolaire Jean Macé, et que cette procédure de mise en concurrence a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, et sur la plateforme de dématérialisation achat public,

Vu les propositions techniques et financières reçues des groupements de sociétés suivants :

ALGECO, CHALET BV, PORTAKABIN, COUGNAUD

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Lens, en séance du 9 Septembre 2025,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser la signature du contrat portant sur la fourniture et la location de modulaires pour le groupe scolaire Jean Macé, avec la société COUGNAUD, dont le siège social se situe au 500, rue du Clair Bocage 85000 MOUILLERON LE CAPTIF et l'agence au 320, rue Delflie ZA du Paradis 62136 LESTREM, pour un nombre maximum de 7 classes de maternelles, 12 classes d'élémentaires, 2 classes RASED et 1 classe ULIS



Hôtel de Ville - 17bis, Place Jean Jaurès - 62307 LENS Cedex
Tél. 03 21 69 86 86 - Fax 03 21 43 11 65
www.villedelens.fr

**Article 2 :** Le contrat est conclu pour une durée de la notification à la désinstallation des modulaires et la remise en état du site. Cette durée tient compte de la période d'installation, de location et de désinstallation.

**ARTICLE 3 :** Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2025 et aux exercices suivants.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

VILLE DE LENS - PAS-DE-CALAIS
MAIRIE

Fait en l'Hôtel de Ville, le 24/09/2025

Pour Le Maire
L'adjoint

Pierre MAZURE